Dispositif de sécurité Braderie

- Les mesures du dispositif sécurité nous obligent à vérifier les contenus de vos marchandises, comme ceux des sacs des visiteurs. Des rondes sécuritaires seront aussi organisées, et peuvent être amenées à effectuer une fouille. Il est également recommandé de ne porter aucun vêtement ample.

- Un périmètre de sécurité sera établi aux abords de la braderie (▲)

- **Accès véhicules commerçants** : une seule entrée / sortie laquelle se fera **uniquement** à l'accès suivant de **6h00 à 8h00**
  - **N° 1** Boulevard Jean Jaurès (angle rue Molière/Marceau)

- **Accès piétons** : l'entrée et la sortie sur le périmètre de la braderie se fera aux différents barrages délimités (▲)

- ***Pour les riverains, il est recommandé de déplacer votre véhicule dès le samedi 10/09 au soir. En effet, les services municipaux installeront les barrages dans la nuit du samedi à 20h au dimanche 4h.***

- Les véhicules qui n'auront pas quitté le périmètre seront automatiquement mis en fourrière par la Police (consigne de l'Etat à laquelle la ville ne peut déroger)

- Certains véhicules seront autorisés à circuler : les véhicules municipaux, véhicules de secours et les véhicules ayant les autorisations municipales (commerçants de la braderie)

- Les dispositifs de sécurité humains quitteront le site à ***13h30***

- ***Chacun est tenu de respecter scrupuleusement ces périmètres***
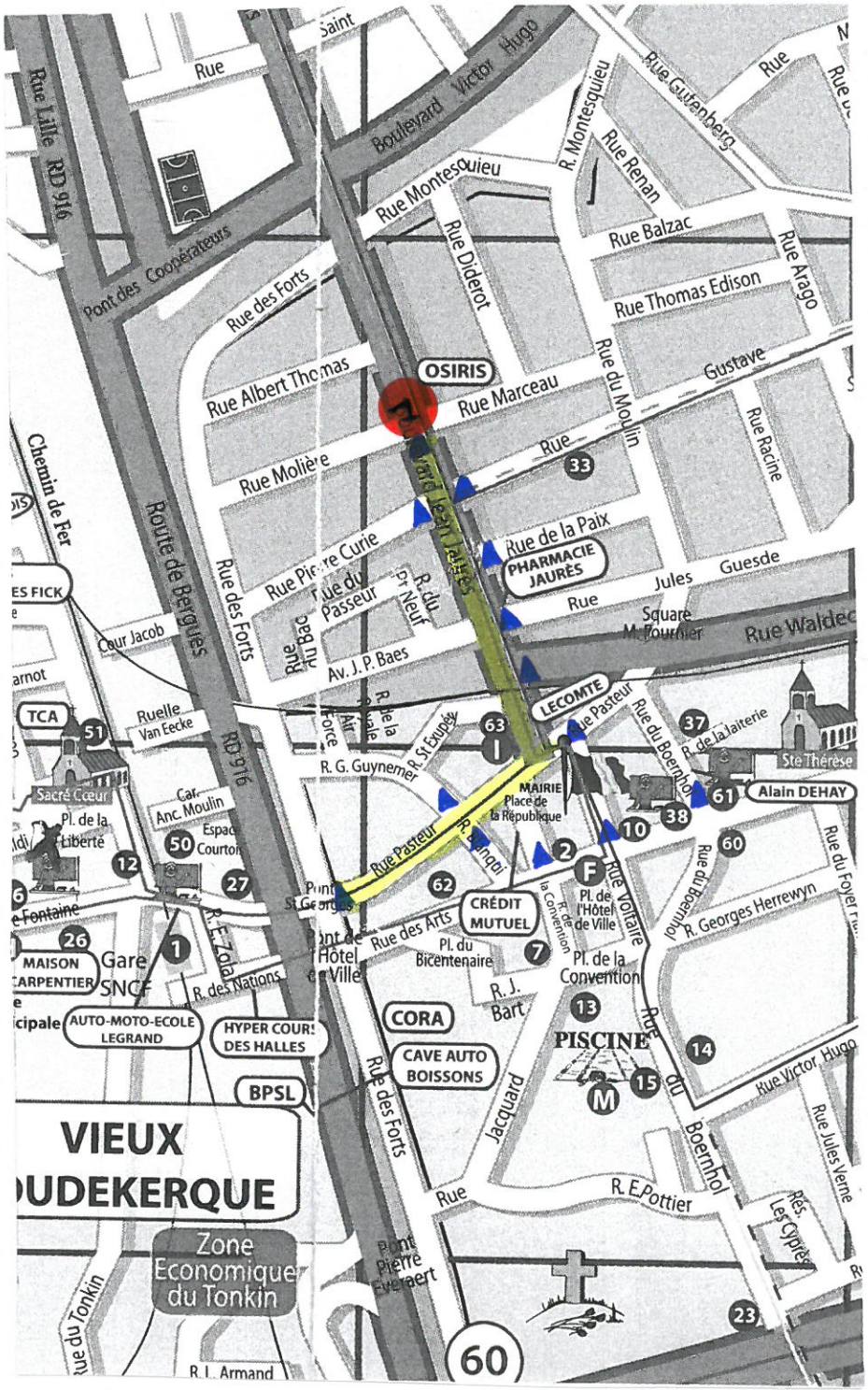
- ***Il demandé à chacun d'accroître sa vigilance et de signaler tout événement qui lui semblerait inhabituel ou suspect au service de la Police Municipale (06.88.94.90.43) ou la Police Nationale en composant le 17***